Panneaux Réalisés par les enfants de l'ARCO

l'Arçonnéen

« Que cette nouvelle année soit heureuse, que vos jours soient filés de soie » Mme de Sévigné.

LE MOT DU MAIRE

Une certitude maintenant: il nous faudra apprendre à vivre durablement avec le virus de la COVID. Malheureusement, cette pandémie va rythmer pour longtemps encore notre vie quotidienne, pas seulement en période hivernale. C'est ainsi que début décembre nous avons été contraints de fermer trois classes de notre groupe scolaire en raison d'une dizaine de cas avérés auprès des enfants. Cette situation a conduit à l'annulation du marché de Noël organisé par l'association RECRE-ACTIONS. Un grand nombre de réunions notamment celles organisées par les collectivités sont désormais, à nouveau, réalisées en visioconférence. Par ailleurs, lors du Conseil Communautaire du 9 décembre dernier, il a été décidé qu'aucune cérémonie de vœux ne serait organisée dans les communes.
Dans ce contexte, **la cérémonie des vœux qui était programmée pour le 8 janvier prochain est annulée.** Habituellement, cette cérémonie est un moment convivial permettant de revenir sur l'année écoulée et d'évoquer les perspectives de l'année qui commence.

Vous trouverez, ci-après, les articles rédigés par Frédéric SCORNET, Adjoint à la voirie et par Laurent NOË, Adjoint aux bâtiments. Ils font un point d'étape sur leurs dossiers respectifs notamment les travaux de la rue d'Alençon et de la nouvelle mairie. Pour 2022, l'Etat ayant avancé la date de dépôt des dossiers de demandes de subventions au 15 décembre 2021, une demande a été effectuée en vue d'une éventuelle réalisation d'une liaison douce le long du terrain de golf, reliant la rue du Champ Vilain au chemin de la rue des Fonderies. Un audit énergétique sera également réalisé, en janvier prochain, en prévision d'une réfection de l'isolation extérieure d'une partie de l'école élémentaire.

Vous trouverez également les informations utiles à la bonne réalisation des opérations de recensement de la population initiées par l'INSEE qui se dérouleront du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Les 4 agents recenseurs, recrutés par la collectivité, seront munis d'une carte d'authentification dont un modèle est présenté dans ce bulletin. Outre les informations statistiques recueillies lors de cette enquête, les résultats déterminent également le niveau des dotations versées par l'Etat à la commune. Je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne année 2022. Qu'elle vous apporte beaucoup de bonheur dans vos projets personnels ou professionnels. Que la santé soit également au rendez-vous. Prenez bien soin de vous.

Denis LAUNAY

N° 46
01/2022

MAIRIE • 7, rue des Sorbiers • ✆ 02 33 31 26 30 • fax 02 33 29 54 52
mairie@ville-arconnay.fr • Direction de la publication : Denis LAUNAY / Nadine KIERS-PERRAULT
Martine CHAPELLIERE / Jessy COCHEREL/Lydie JARDIN/ Anne-Marie BONNET/ Françoise ALLIDIER
Horaire d'ouverture de la Mairie : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 15h à 17h45

MANIFESTATIONS A ARÇONNAY :
Sous réserve des directives préfectorales liées au COVID 19

Janvier
04 -- AG Art'çonnay
10 -- AG Génération Mouvement
12 -- Galette de la pétanque
24 -- Bal Génération Mouvement
30 -- AG Cyclo

Février
08 -- Concours de belote Génération Mouvement
12 -- Initiation danses latines Génération Mouvement
19 -- Brevet cyclo
26 -- AG Comité des fêtes
28 -- Bal Génération Mouvement

Mars
12 – Brevet Cyclo
19 -- Commémorations
20 -- Brevet cyclo
28 -- Bal Génération Mouvement

Avril
12- Concours de tarot Génération Mouvement
18- Chasse aux œufs Comité des fêtes
25- Bal Génération Mouvement
30- Théâtre Comité des Fêtes

Mai
1er- Vide ta chambre Récré-Actions
08- Commémorations
21- Tournoi de pétanque
22- Tournoi de Judo

JUIN
05- Vide grenier Comité des fêtes
25- Gala de danse

JUILLET
1er-Kermesse Récré-Actions
03- Tournoi d'échecs

ETAT-CIVIL

Naissances :
ARIROU Issa 02 novembre 2021
LELASSEUX Louis Mathéo Maurice François 12 novembre 2021
GAILLET Clément Joël André 13 novembre 2021

Pacs :
BOREE Bryan Alexandre Fabrice
THIBAULT Laura Raymonde Patricia 22 décembre 2021

Mariages
GUIHAIRE Patrick André Armand
SIHALAD Sengchanh 27 novembre 2021

Décès :
DANNOOT Nicole Marthe née POTEL 23 septembre 2021
DUVAL Richard Emile Julien Marcel Simon 01 octobre 2021
FLEURY Marie-Louise née SAGOT 19 octobre 2021
MORIN Henri Joseph Célestin 20 octobre 2021
DE LA BARRE DE NANTEUIL Claude Hélène Renée née HENRION 25 octobre 2021
LIVET Germaine Thérèse Louise née BOURGOIN 01 novembre 2021
RÉMY Chantal Marie-Noëlle Renée née VINCENT 02 novembre 2021
LUTZ Thérèse Madeleine Pierrette Alice née DUBOUST 25 novembre 2021
QUINTIN Yvette Louise Marie née VEILLON 07 décembre 2021

ELECTIONS 2022

10 et 24 AVRIL 2022 : Elections Présidentielles
12 et 19 JUIN 2022 : Elections législatives

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 03 mars 2022 inclus

URBANISME : CONSTRUIRE, RENOVER, AMENAGER…

Selon le type de travaux envisagé, vous devez demander une autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie : (Cette liste n'est pas exhaustive, demander conseil vous évitera des désagréments).

Abri de jardin dont la surface entre 5 et 20 m² : Déclaration Préalable : cerfa 13703
Abri de jardin dont la surface est supérieure à 20 m² : Permis de Construire : cerfa 13406
Clôture, changement suite à arrachage de haie : Déclaration Préalable : cerfa 13703
Ouverture type chien assis, baie vitrée, châssis de toit : Déclaration Préalable : cerfa 13703
Toiture : Déclaration Préalable : cerfa 13703
Ravalement : Déclaration Préalable : cerfa 13703
Arrachage de haie afin de mettre une clôture, modification de clôture ou création d'un portail…
Installation d'une piscine suivant la surface, le cerfa est différent.
Démolition : cerfa 13405.
Agrandissement d'une maison, véranda, aménagement des combles ; la surface créée comprise entre 5 et 40 m² : Déclaration Préalable cerfa 13703.
La surface créée comprise entre 21 à 40 m² mais la surface plancher ou l'emprise au sol totale après travaux n'excèdera pas 150 m² : Déclaration Préalable cerfa 13703.
Au-delà de 150 m2, il est nécessaire de prendre un architecte.
Attention, des vérifications sont effectuées par les services de la CUA.

LES TRAVAUX SUR LA VOIRIE DE LA COMMUNE

Le chantier de réfection de la rue d'Alençon a nécessité la coordination de plusieurs collectivités avec le remplacement des canalisations eau potable (SAEP de Champfleur-Gesnes le Gandelin), le renforcement du réseau pluvial (CUA), le remplacement des canalisations d'eaux usées (CUA) et la réfection des trottoirs et de la bande de roulement (commune d'Arçonnay).

Les travaux, réalisés par l'entreprise COLAS, ont été interrompus durant les fêtes de fin d'année et ont repris première semaine de janvier avec le remplacement d'une partie de la canalisation d'eaux usées neuve, cassée après sa pose en raison de tuyaux défectueux.
Il restera à réaliser le premier ralentisseur au niveau du 26/28 rue d'Alençon, les terrassements préalables à la réalisation de la bande de roulement et le trottoir coté des numéros pairs.
Dès que ces travaux seront terminés, l'entreprise réalisera le chantier du deuxième ralentisseur au niveau de l'intersection de la rue d'Alençon et de la rue François Rabelais. Trois semaines de perturbations importantes de la circulation sont à prévoir. En effet, la rue du Moulin à Vent et le nouveau rond-point RD338/RD55/RD55p demeureront les seuls points d'accès pour accéder à l'agglomération.
Si les conditions climatiques sont favorables, la fin de chantier est prévue pour février 2022.

Contrairement aux chantiers de voirie précédents, les candélabres seront changés par la CUA ultérieurement.

Les travaux du terminus des bus de la ligne 1 réalisés par l'entreprise COLAS, mandatée par la CUA, clôtureront les gros chantiers de voirie de cet hiver 2021-2022. Ces travaux débuteront une fois ceux de la rue d'Alençon terminés, soit fin février début mars.
La circulation rue des Fonderies et rue François Louveau sera impactée au niveau de l'accès au golf.

Vous avez pu constater que le rond-point RD338/RD55/RD55p n'était pas achevé, suite à une divergence entre la CUA et Conseil Départemental de la Sarthe. La finalisation de celui-ci repose sur ces deux collectivités.

Projets voirie et environnement à l'étude pour 2022 :

- Réalisation de passages piétons au Vieux Bourg, pour permettre aux habitants des impasses de l'Ancienne Église et de la Grange à Dîme de rejoindre le chemin pédestre sécurisé
- Poursuite de la liaison douce le long du Golf reliant le chemin des Fonderies au lieudit la Moinerie
- Embellissement du mur du cimetière

Illuminations de Noël

Depuis plusieurs années, les illuminations de Noël dans certaines rues de la commune étaient sous-traitées à une entreprise privée. Le contrat a pris fin en juin 2021.
Comme nous l'impose la Loi, une consultation a été organisée pour la fourniture et la pose d'illuminations de 2021 à 2023.
À l'issue de cette phase d'appel d'offres, les prix s'échelonnaient aux alentours de 20 000€ par an. Dans le même temps, nous avons eu connaissance de la date de commencement des travaux rue d'Alençon. Il n'était pas envisageable de mettre des illuminations sur le tronçon en chantier, et le transfert des illuminations sur une autre rue n'était pas possible, les candélabres n'étant pas adaptés à la pose de cet équipement.

En revanche, la commune a décidé de louer des décorations qui ont été placées au niveau du Centre Culturel (sapin et boule lumineux), de l'église (étoile scintillante), et d'acquérir le décor se trouvant dans le sapin à l'intersection des rues d'Alençon et de Haut Éclair.

Nous avons donc fait le choix de ne pas reconduire le contrat d'illumination en 2021, le coût étant excessif pour des illuminations partielles.
De nouvelles illuminations dans les rues reviendront en 2022 après la signature d'un nouveau contrat.

Vous pouvez apercevoir également des décorations sur des panneaux de bois réalisées par les enfants de l'Arço, au niveau de l'école, de l'Arço et de la mairie.

Frédéric SCORNET, Adjoint en charge de la voirie

NOUVELLE MAIRIE : un chantier qui prend forme

Comme toute opération de travaux sur de l'ancien, le chantier de transformation d'une maison d'habitation en un bâtiment recevant du public et un bâtiment administratif, réserve quelques surprises. Malgré les repérages et les sondages pour connaître l'état du bâtiment, nous avons dû modifier notre projet sur certains aspects. Nous souhaitions conserver au maximum l'existant.
Malheureusement, lors des premiers travaux de remise à niveau, nous avons découvert des imperfections qui nous ont obligés à changer les planchers des niveaux supérieurs.
Les principaux travaux de démolition étant terminés, en principe, les mauvaises surprises devraient s'arrêter là.
Pour l'instant, d'un point de vue financier, entre les plus et les moins-values, nous restons dans un dépassement classique de 5% du budget initial du chantier. Comme les entreprises avaient fait des propositions légèrement inférieures au chiffrage de l'architecte, pour le moment, nous respectons le budget prévisionnel inscrit au budget.
Si le calendrier prévisionnel suit les délais établis, nous devrions prendre livraison de la nouvelle mairie en septembre 2022. Le projet financier établi, entre la vente de l'ancienne mairie et les subventions, ne devrait pas nécessiter d'emprunts nouveaux.
Par ailleurs, nous vous rappelons que ce projet s'appuie sur le chauffage par géothermie mis en œuvre avec le chantier de l'accueil jeunes. La future mairie répondra aux normes des bâtiments basse consommation et l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques est prévue dans le projet.
D'un point de vue énergétique, la nouvelle mairie devrait être neutre. De ce fait, ces aménagements engendreront des économies chaque année pour le budget de la commune.
D'un point de vue travaux, malgré quelques retards et imperfections en termes de gestion des déchets sur le chantier, les travaux progressent à un rythme soutenu. Début janvier le bâtiment principal sera entièrement clos et couvert. Vous avez pu constater que certaines fenêtres ont déjà été remplacées et que la couverture sur le bâtiment ancien a été entièrement refaite.
Les bases de l'extension qui accueillera, notamment la salle du conseil municipal et le local des permanences de l'assistante sociale sont terminées. Les mariages pourront à nouveau être célébrés dans la salle du conseil municipal.
Pour les années qui viennent la longère du Maleffre, l'école et le centre culturel seront à rénover en priorité.

Laurent NOE l'Adjoint chargé des bâtiments

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee

Recensement de la population 2022

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

→ Pour l'état

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

→ Définir les politiques publiques nationales

→ Pour les communes

Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

au conseil municipal
Définir le nombre d'élus

→ Pour les entreprises et les associations

Ouvrir de nouveaux
commerces
logements
Construire des nouveaux

Pour l'ensemble de la population

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc **du jeudi 20 janvier 2022 au samedi 19 février 2022**.
Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement.

4 agents recenseurs ont été recrutés par la commune (voir cartes ci-dessous). Lors de la période d'enquête, un agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion à internet pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M Jacki BODIER
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Argonnay, le 05/01/2022

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

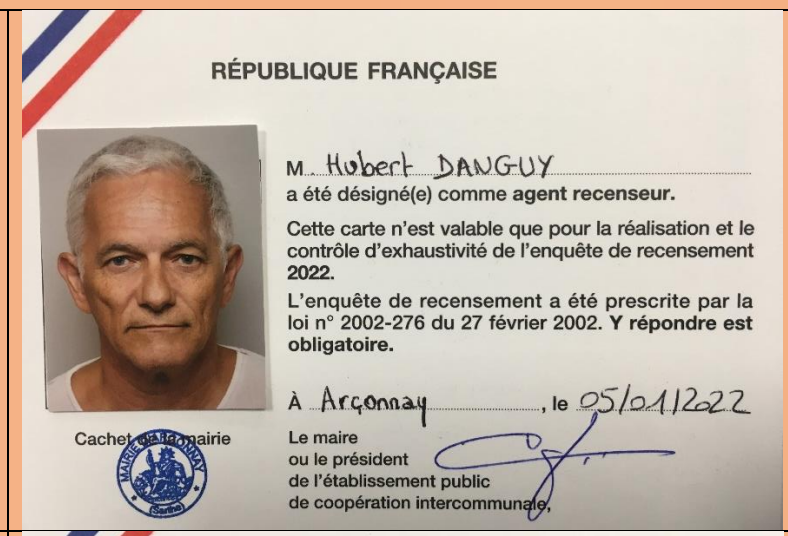
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M Hubert DANGUY
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Argonnay, le 05/01/2022

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme Odile DESCURES
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Argonnay, le 05/01/2022

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M Serge DOUAU
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Argonnay, le 05/01/2022

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

« A LA RECHERCHE DU PÈRE NOËL »

Mais où est donc passé le père Noël ? les enfants de la commune s'étaient donné rendez-vous le 17 décembre pour se lancer à sa recherche, épaulés par le célèbre et maladroit inspecteur Gadget, dans le respect des mesures sanitaires. Ce spectacle offert par la commune et organisé par le Comité des Fêtes a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Rassurés d'avoir retrouvé leur idole, les enfants ont pu repartir avec des friandises.

Vif succés pour la bourse aux jouets du 14 novembre dernier, organisée par le Comité des fêtes, qui a vu passer plus de 600 visiteurs venus rencontrer les 17 exposants présents.

Les membres du Comité des Fêtes vous invitent à leur Assemblée Générale qui se tiendra le 26 février 2022 à 10h30 au centre culturel Henri GARDIEN. Tous nouveaux bénévoles seront les bienvenus pour aider à assurer la continuité des manifestations sur 2022.

- Le lundi 18 avril : Chasse aux œufs
- Le samedi 30 avril : Soirée Théâtre
- Le dimanche 5 juin :Vide Grenier

Courriel : comitearconnay@sfr.fr

« LE DEVOIR DE MÉMOIRE DU 11 NOVEMBRE »

Accompagnés par la fanfare, les Aanciens Combattants et les Porte-Drapeaux se sont réunis entourés des élus, pour le dépôt de gerbe. Extrait du discours de La Ministre Déléguée auprès du Ministre des Armées et de la mémoire des Anciens Combattants prononcé par M. le Maire : « En ce jour devant les monuments aux morts, toutes les générations rassemblées se souviennent de ceux qui se sont battus . La fin de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprimé les mémoires. A la 11e heure du 11e jour du 11e mois, le canon s'est tu. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour a intégré et ce , depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun »

Suite à la dissolution de l'association de la FNACA en date du 18/12/21, la Municipalité a décidé la poursuite des commémorations avec dépôt de gerbe et remise de médailles en association avec plusieurs communes du canton.

DEUX DOYENS HONORÉS AU REPAS DES SÉNIORS

La Municipalité et le Comité des Fêtes ont eu le plaisir de convier nos séniors à un repas le 20 novembre dernier.

A l'issue du discours d'accueil de M. le Maire, M. Bernard SOREAU et Mme Gisèle BOUTON, tous deux agês de 94 ans ont reçu les honneurs.

Malgré un protocole sanitaire très strict les Arçonnéens présents ont pu partager de bons moments .

« EXPOSITION ART'CONNAY »

L'exposition de peinture s'est déroulée les 6 et 7 novembre dernier, dans le respect des consignes sanitaires. Deux Artistes étaient invitées, Véronique LESAGE, qui assure le cours de dessin du lundi au sein de l'association et Christine TABOURIN-CABLE, spécialiste de la laque. Toutes deux ont exercé leur Art devant les visiteurs. Environ 80 personnes étaient présentes au vernissage. Durant ces deux jours, près de de 300 personnes ont pu découvrir quelque 240 œuvres des invitées et peintres amateurs, membres de l'association.

Les personnes désireuses de découvrir le dessin ou la peinture pourront s'adresser à M. VEIRMER au 06 16 24 44 79.

Lors de l'assemblée Générale du 16 février 2021, le bureau a été reconduit :

- Président : M. VEIRMER Alain
- Trésorière : Mme ROGER Monique
- Secrétaire : Mme LECOQ Jocelyne
- Secrétaire Adjointe : Mme BAZILE Anny

« CYCLOTOURISME CYCLOSPORT »

La saison 2022 du Club débutera en février.
Les brevets cyclotouristes ont commencé le 12 juin 2021.
Trois brevets ont été organisés : un le jeudi et deux le samedi.
Exceptionnellement l'AG 2020 s'est tenue le 18 mai 2021.

La composition du bureau reste inchangée :

- Président : M. Gérard GAYET
  e-mail : gayet.gerard@orange.fr
- Vice Président : M. Serge BALIDAS
- Secrétaire : M. Laurent AUDUC
- Secrétaire adjoint : M. Jacki BODIER
- Trésorier : M. J- Pierre SACHET
- Trésorière Adjointe : Mme Françoise GAYET

SURPRISE DE FIN D'ANNÉE AU « JUDO CLUB »

Durant la semaine précédant les vacances de Noël, les judokas ont participé aux derniers cours de l'année 2021.
Le 17 décembre dernier. tous les jeunes du Club ont reçu des chocolats lors de la visite surprise du père Noël.

Après de belles compétitions, des podiums régionaux, un week-end doré, un médaillé National et d' autres titrés durant ce début de saison, place aux vacances et à un peu de repos bien mérité pour les judokas Arçonnéens.

Trois ATSEM : Mmes Bénédicte CHEMIN, Christiane BOIS et Ghislaine GUBIAN , ont fait valoir leurs droits à la retraite fin septembre 2021,
Mmes POISSON et LACROIX ont rejoint l'équipe, nous leur souhaitons la bienvenue.

le centre de valorisation des déchets Alençon Sud Route de Gesnes-le-Gandelin est fermé depuis le 31/12/21. Le nouveau centre Rue Saint-Blaise est accessible dans la limite de 24 passages par an et par foyer (1,5 m^3/jour). Une carte d'accès est à demander au service déchets de la CUA : 26 rue de Balzac à Alençon - N° vert 0 800 50 89 81 ou par courriel servicedéchetsmenagers@cu-alencon.fr